

Une humanité relative

Article de Ben Margalit qui fut publié entre décembre 2005 et janvier 2006 dans des formes très proches des 220 Paléstiens (voir le lien ci-dessous). On y trouve une analyse très intéressante de la situation en Israël et de la position des différents acteurs. L'auteur nous rappelle que la paix est le plus grand intérêt de tous les Israéliens, mais qu'elle est le plus grand intérêt de tous les Palestiniens aussi. L'auteur nous rappelle que la paix est le plus grand intérêt de tous les Israéliens, mais qu'elle est le plus grand intérêt de tous les Palestiniens aussi.

1. Introduction

Ben Margalit : La solution à deux États au conflit israélo-palestinien est finalement morte. Cependant, si fait que quelque chose est certifié et décidé officiellement avant que le corps en décomposition ait été un enterrement adéquat et que l'on puisse continuer et examiner l'alternative plus juste, morale et donc plus durable, pour une coexistence pacifique entre les Juifs et les Arabes dans la Palestine mandataire.

2. Les deux principes fondateurs

Ben Margalit : Les deux principes fondateurs de la solution à deux États sont le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité. Le droit à l'autodétermination est le droit de chaque peuple à disposer de son propre destin. Le droit à la sécurité est le droit de chaque peuple à vivre en paix et en sécurité. Ces deux principes sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

3. Le droit à l'autodétermination

Ben Margalit : Le droit à l'autodétermination est le droit de chaque peuple à disposer de son propre destin. C'est un droit fondamental qui ne peut être nié. En Israël, ce droit est garanti par la loi fondamentale sur le droit à l'autodétermination. Cependant, ce droit est souvent invoqué de manière abusive pour justifier des actions qui ne sont pas dans l'intérêt de la paix.

4. Le droit à la sécurité

Ben Margalit : Le droit à la sécurité est le droit de chaque peuple à vivre en paix et en sécurité. C'est un droit fondamental qui ne peut être nié. En Israël, ce droit est garanti par la loi fondamentale sur le droit à la sécurité. Cependant, ce droit est souvent invoqué de manière abusive pour justifier des actions qui ne sont pas dans l'intérêt de la paix.

5. La solution à deux États

Ben Margalit : La solution à deux États est la seule solution viable et durable. Elle permet de respecter le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité de tous les peuples. Cependant, cette solution nécessite une volonté politique forte de la part de tous les acteurs concernés.

6. Conclusion

Ben Margalit : La solution à deux États est la seule solution viable et durable. Elle permet de respecter le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité de tous les peuples. Cependant, cette solution nécessite une volonté politique forte de la part de tous les acteurs concernés.

7. Bibliographie

Ben Margalit : La solution à deux États est la seule solution viable et durable. Elle permet de respecter le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité de tous les peuples. Cependant, cette solution nécessite une volonté politique forte de la part de tous les acteurs concernés.

8. Annexes

Ben Margalit : La solution à deux États est la seule solution viable et durable. Elle permet de respecter le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité de tous les peuples. Cependant, cette solution nécessite une volonté politique forte de la part de tous les acteurs concernés.

9. Références

Ben Margalit : La solution à deux États est la seule solution viable et durable. Elle permet de respecter le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité de tous les peuples. Cependant, cette solution nécessite une volonté politique forte de la part de tous les acteurs concernés.

10. Remerciements

Ben Margalit : La solution à deux États est la seule solution viable et durable. Elle permet de respecter le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité de tous les peuples. Cependant, cette solution nécessite une volonté politique forte de la part de tous les acteurs concernés.

11. Contact

Ben Margalit : La solution à deux États est la seule solution viable et durable. Elle permet de respecter le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité de tous les peuples. Cependant, cette solution nécessite une volonté politique forte de la part de tous les acteurs concernés.

12. Notes

Ben Margalit : La solution à deux États est la seule solution viable et durable. Elle permet de respecter le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité de tous les peuples. Cependant, cette solution nécessite une volonté politique forte de la part de tous les acteurs concernés.

13. Glossaire

Ben Margalit : La solution à deux États est la seule solution viable et durable. Elle permet de respecter le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité de tous les peuples. Cependant, cette solution nécessite une volonté politique forte de la part de tous les acteurs concernés.

14. Index

Ben Margalit : La solution à deux États est la seule solution viable et durable. Elle permet de respecter le droit à l'autodétermination et le droit à la sécurité de tous les peuples. Cependant, cette solution nécessite une volonté politique forte de la part de tous les acteurs concernés.